

## Communiqué de Presse

Paris, le 1er juillet 2009

### **Société Générale lance MINERALYS, un placement boursier offrant une protection à hauteur de 90% du capital net investi à l'échéance**

#### **MINERALYS : Faites d'une pierre deux coups**

Société Générale commercialise, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, un nouveau FCP qui propose à l'échéance **une protection en capital de 90%** et dont **la performance** (dans la limite d'un taux de rendement annuel plafonné à 6,99%) **dépend de l'évolution optimisée d'un panier de 50 actions constituant le DJ Euro Stoxx 50 : MINERALYS.**

##### **En synthèse la gamme MINERALYS c'est :**

- Un capital net investi protégé à 90% à l'échéance de 6 années
- **Une méthode de calcul très innovante et originale avec « l'effet MINERALYS ».** Pour chaque action composant le panier des 50 actions constituant le DJ Euro Stoxx 50\*, la performance calculée entre sa valeur initiale et sa valeur finale sera :
  - ⇒ doublée en cas de hausse (dans la limite de + 50%, soit un TRAAB\* de 6,99 %),
  - ⇒ divisée par 2 en cas de baisse
- des **cadres de détention fiscalement avantageux** (PEA, assurance vie, compte-titres).

\* au 10 juin 2009

\*\*Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut

Le FCP MINERALYS permet de diversifier son épargne sur les marchés financiers. Ce fonds s'adresse à des investisseurs souhaitant participer, dans une certaine limite, aux perspectives de valorisation des marchés financiers européens **en protégeant à 90% leur capital**

---

SERVICE DE PRESSE **SOCIETE GENERALE – BANQUE DE DETAIL EN FRANCE**  
BDDF/COM – 17 cours Valmy – Paris La Défense 7 - ☎ 75 886 Paris Cedex 18

Carole THILLOU  
+33 (0)1 42 14 02 17  
+33 (0)6 73 82 45 75

Sandrine BLONDIAU  
+33 (0)1 42 14 83 73  
+33 (0)6 75 14 17 86

SOCIETE GENERALE  
Société Anonyme au capital de **799 478 491,25** € EUR  
552 120 222 RCS PARIS

### **net investi à l'échéance.**

MINERALYS peut être aussi bien souscrit dans les cadres fiscaux avantageux du PEA, de l'assurance vie que du compte-titres. La **durée de placement est de 6 ans** quel que soit le cadre d'investissement choisi.

**MINÉRALYS** est un Fonds Commun de Placement dont la performance à l'échéance dépend, dans la limite d'un taux de rendement annuel maximum plafonné à 6,99%, de **la valorisation des 50 actions<sup>1</sup> constituant le DJ Euro Stoxx 50** à la date du 10/06/2009.

Le panier est composé des 50 actions équipondérées qui ont constitué, le 10/06/2009, l'indice de référence de la zone Euro : le DJ Euro Stoxx 50. Ces 50 actions européennes ont été choisies selon un critère de représentativité des marchés actions de la zone Euro.

La performance de chaque action sera retenue après application de « l'effet MINERALYS ». Ainsi pour chaque action MINERALYS :

- **double sa performance en cas de hausse** et la retient dans la limite de + 50%
- **atténue sa baisse en la divisant par 2**, offrant ainsi une protection supplémentaire pour se protéger contre les accidents de marchés.

A l'échéance des 6 ans, l'investisseur recevra **son capital net investi<sup>1</sup>, augmenté ou diminué de la moyenne arithmétique des performances retenues pour chacune des 50 actions du panier, selon que cette moyenne sera positive ou négative avec toutefois, en cas de moyenne négative, la certitude de recevoir au minimum 90% de son capital net investi.**

L'investisseur bénéficiera ainsi d'un remboursement à l'échéance compris entre 90% et 150% de son capital net investi, soit un TRAAB minimum de - 1,74% et maximum de + 6,99%.

### **Codes ISIN :**

FR0010762310

*La parfaite compréhension du fonctionnement du fonds MINERALYS ne peut se faire sans la lecture du prospectus simplifié agréé par l'AMF et de la documentation clients.*

*Le prospectus simplifié du FCP MINERALYS, agréé par l'AMF en date du 3/06/2009, est disponible dans les agences de la Société Générale ou sur [www.particuliers.societegenerale.fr](http://www.particuliers.societegenerale.fr).*

*Le prospectus complet et la fiche produit sont disponibles sur simple demande dans les agences de la Société Générale. Nous vous invitons à prendre connaissance des facteurs de risque spécifiques en vous référant au prospectus simplifié.*

*Toute souscription doit se faire sur la base de ce prospectus simplifié et de la fiche produit, remis préalablement aux clients par le Conseiller de Clientèle .*

*Le fonds MINERALYS est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si le souscripteur a l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si les parts sont revendues avant l'échéance, le prix proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là . Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.*

---

<sup>1</sup> Protection du capital pour les souscriptions à MINÉRALYS reçues au plus tard le 30/09/2009 à 16h30 sur la base de la valeur liquidative de référence qui est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée entre le 1er juillet 2009 et le 5 octobre 2009 inclus. Hors droit d'entrée, hors frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

**Société Générale**

Société Générale est l'un des tout premiers groupes de services financiers de la zone euro. Avec 163 000 personnes dans le monde, son activité se concentre autour de trois grands métiers :

- Réseaux de détail & Services financiers qui comptent plus de 30 millions de clients particuliers en France et à l'international.
- Gestions d'actifs & Services aux investisseurs, où le Groupe compte parmi les principales banques de la zone euro avec 2 560 milliards d'euros en conservation et 336 milliards d'euros sous gestion à fin décembre 2008.
- Banque de financement & d'investissement, Société Générale Corporate & Investment Banking se classe durablement parmi les leaders européens et mondiaux en marché de capitaux en euro, produits dérivés, et financements structurés.

Société Générale figure dans 3 indices internationaux de développement durable : FTSE4good, ASPI et Ethibel.

[www.socgen.com](http://www.socgen.com)

Fonds à capital  
protégé à l'échéance



# MINÉRALYS

Éligible au PEA,  
à l'assurance vie,  
et au compte-titres

Faites d'une pierre  
deux coups



[www.particuliers.societegenerale.fr](http://www.particuliers.societegenerale.fr)

On est là pour vous aider

# MINÉRALYS

est un Fonds Commun de Placement dont la performance à l'échéance dépend, dans la limite d'un taux de rendement annuel maximum plafonné à 6,99%, de la valorisation des

**50 actions constituant le DJ Euro Stoxx 50 à la date du 10/06/2009**

Le panier est composé des 50 actions équipondérées qui ont constitué, le 10/06/2009, l'indice de référence de la zone Euro : le DJ Euro Stoxx 50. Ces 50 actions européennes ont été choisies selon un critère de représentativité des marchés actions de la zone Euro.

Cet indice regroupe les 50 principales capitalisations boursières de la zone Euro, sélectionnées pour leur capitalisation boursière, leur liquidité, et leur représentativité économique.



**Une solution d'investissement pour bénéficier, dans une certaine limite, des perspectives de valorisation des marchés financiers européens, en protégeant à 90% son capital à l'échéance.**

MINÉRALYS s'adresse à des investisseurs souhaitant participer au potentiel de performance des marchés actions de la zone Euro et profiter d'une protection de 90% du capital net investi à l'échéance. Ce placement offre une double opportunité :

- Bénéficier pour chaque action d'une performance doublée en cas de hausse (dans la limite de 50%, soit un TRAAB maximum de 6,99%),
- Atténuer les baisses du marché actions de la zone Euro en divisant par 2 les performances négatives des actions.

Ce FCP est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds.

En cas de demande de rachat anticipé des parts du fonds, la demande sera exécutée sur la valeur liquidative établie conformément aux conditions de rachat anticipé prévues dans le prospectus du fonds. Le prix proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée à son échéance.

# La durée de placement du FCP MINÉRALYS est de 6 ans, quel que soit le cadre d'investissement choisi.

Un nouveau Fonds Commun de Placement qui propose, à l'échéance, une protection en capital<sup>(1)</sup> de 90% et dont la performance à l'échéance dépend de l'évolution d'un panier de 50 actions<sup>(2)</sup> de la zone Euro. A l'échéance des 6 ans, l'investisseur recevra son capital net investi<sup>(1)</sup>, augmenté ou diminué de la moyenne arithmétique des performances retenues pour chacune des 50 actions du panier, selon que cette moyenne sera positive ou négative avec toutefois, en cas de moyenne négative, la certitude de recevoir au minimum 90% de son capital net investi<sup>(1)</sup>. L'investisseur bénéficiera ainsi d'un remboursement à l'échéance compris entre 90% et 150% de son capital net investi<sup>(1)</sup>, soit un TRAAB\* minimum de -1,74% et maximum de +6,99%.

## Performance et atténuation des baisses des marchés actions de la zone Euro grâce à MINÉRALYS

Pour chaque action la performance constatée à l'échéance sera :

- doublée en cas de hausse (dans la limite de 50%, soit un TRAAB\* maximum de 6,99%),
- divisée par 2 en cas de baisse.

### Un capital protégé à 90% à l'échéance

Dans un contexte économique et financier en constante évolution, MINÉRALYS offre une solution sur mesure permettant d'allier à la fois la protection du capital à l'échéance et l'accès aux marchés financiers. **En effet, ce fonds apporte la certitude de récupérer 90 % du capital net investi<sup>(1)</sup> à l'échéance.**

### MINÉRALYS double la performance de chaque action si elle est positive, dans la limite de + 50% (soit un TRAAB\* maximum de 6,99%)

Pour chaque action composant l'indice de référence, MINÉRALYS double sa performance en cas de hausse. L'effet MINÉRALYS retient ainsi, pour chaque action du panier, 2 fois la performance positive entre les dates de constatation initiale et finale (hors dividendes) dans la limite de +50%, soit un TRAAB\* maximum de 6,99%.

### MINÉRALYS permet d'atténuer la baisse des marchés actions de la zone Euro en divisant par 2 les performances négatives de chaque action

En cas de baisse d'une action composant le panier, l'effet MINÉRALYS ne retiendra que la moitié de sa performance négative calculée entre les dates de constatation initiale et finale (hors dividende). MINÉRALYS permet ainsi de se protéger contre les accidents de marchés.

### Un cadre fiscal librement choisi pour répondre aux objectifs et à la situation financière de l'investisseur<sup>(4)</sup>

MINÉRALYS peut être souscrit dans les cadres fiscalement avantageux du compte titres ordinaire, du PEA ou de l'assurance vie.

### La performance positive de chaque action du panier est limitée à 50%, soit un taux de rendement annuel maximum de 6,99%.

Ainsi, l'investisseur ne profitera pas, du fait de l'effet plafonnement, de la performance des actions qui serait supérieure à 50%.

\* Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut.

### Simulation de calcul de l'effet MINÉRALYS sur 3 actions :

Actions	Valeur de l'action à la date de constatation initiale	Valeur de l'action à la date de constatation finale	Performance sur la période	Effet MINÉRALYS	Performances retenues
A	200	150	-25%	÷2	-12,50%
B	300	390	+30%	x2	+50%
C	45	51	+13%	x2	+26%

**Moyenne des performances retenues\*\* : +21%**  
(soit un TRAAB de 3,23%)

#### En savoir plus :

- **date de constatation initiale** : moyenne arithmétique des cours de clôture des actions relevés aux dates des 5, 6, 7, 8 et 9 octobre 2009.
- **date de constatation finale** : moyenne arithmétique des cours de clôture des actions relevés aux dates des 24, 25, 28, 29 et 30 septembre 2015.

Le nombre d'actions est purement illustratif. Il ne renvoie pas au nombre d'actions (représentatives du DJ Euro Stoxx 50 à la date du 10/06/2009) qui composent le panier équilibré de 50 actions présent dans MINÉRALYS. Ce tableau représente un scénario de marché intermédiaire. Les autres scénarios de marché sont disponibles dans le prospectus simplifié agréé par l'AMF le 03/06/2009, remis par votre Conseiller en agence ou consultable sur le site [www.particuliers.societegenerale.fr](http://www.particuliers.societegenerale.fr). Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances futures du FCP.

\*\* La performance finale indiquée est purement illustrative et ne préjuge pas de la performance finale réelle.

### Exemples du mécanisme de remboursement à l'échéance du fonds MINÉRALYS dans 2 contextes de marché :

Pour un capital investi de 1 000 €, net de droit d'entrée ou frais sur versement<sup>(5)</sup>, le remboursement à l'échéance serait de :

#### Cas intermédiaire

- Base de garantie : 1 000 €.
- Moyenne des performances des 50 actions après application de l'effet MINÉRALYS : 21%.
- 100% de cette moyenne, soit :  $100\% \times 21\% = 21\%$  soit un gain de 210 €.
- Capital remboursé<sup>(7)</sup> à l'échéance : 1 210 €.

Équivalent à un TRAAB de 3,23%.

#### Cas le moins favorable

- Base de garantie : 1 000 €.
- Moyenne des performances des 50 actions constituant le DJ Euro Stoxx 50 après application de l'effet MINÉRALYS : -21%.
- La performance étant négative et inférieure à -10%, le porteur récupérera 90% de son capital net investi<sup>(6)</sup>, soit 900 €.
- Capital remboursé<sup>(7)</sup> à l'échéance : 900 €.

Équivalent à un TRAAB de -1,74 %.

Ces exemples ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne peuvent refléter aucune performance passée et ne préjugent pas des performances futures.

(1) Protection du capital pour les souscriptions à MINÉRALYS reçues au plus tard le 30/09/2009 à 16h30 sur la base de la valeur liquidative de référence qui est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée entre le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et le 5 octobre 2009 inclus. Hors droit d'entrée, hors frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

(2) Hors dividendes.

(3) L'indice Dow Jones Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est protégé par la législation sur la propriété intellectuelle et fait l'objet, ainsi que les marques associées, déposées par Dow Jones & Company, Inc et Stoxx Limited, d'une licence accordée, à des fins d'utilisation précises, à Lyxor International Asset Management.

(4) Le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de sa propre situation fiscale, du pays à partir duquel le détenteur investit ainsi que des dispositions légales en vigueur ; celles-ci étant susceptibles d'être modifiées ultérieurement. Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur votre situation fiscale, nous vous invitons à vous adresser à votre Conseiller en agence ou à votre Conseiller fiscal.

(5) Et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

(6) Correspondant à la valeur liquidative de référence qui est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée entre le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et le 5 octobre 2009 inclus. Hors droit d'entrée, hors frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

(7) Hors fiscalité applicable et/ou frais liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

# En bref

## Extrait du prospectus simplifié - MINÉRALYS\*

➤ <b>Avertissement</b>	Le FCP MINÉRALYS <sup>(1)</sup> est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant le 5 octobre 2015, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché au jour de la revente (et déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.
➤ <b>Société de gestion</b>	Lyxor International Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF, filiale du groupe Société Générale.
➤ <b>Classification AMF</b>	Fonds à formule
➤ <b>Éligibilité</b>	Compte-titres, PEA, Assurance vie
➤ <b>Période de souscription</b>	1 <sup>er</sup> juillet 2009 au 30 septembre 2009, 16h30 inclus pour bénéficier de la garantie.
➤ <b>Valeur liquidative de référence pour le calcul de la performance</b>	La plus haute valeur liquidative constatée entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2009 et le 5 octobre 2009 inclus (hors droit d'entrée) <sup>(2)</sup>
➤ <b>Information aux porteurs</b>	Information annuelle sur la gestion du FCP
➤ <b>Code ISIN</b>	FR0010762310
➤ <b>Niveau de protection à l'échéance</b>	90% de la valeur liquidative de référence <sup>(3)</sup>
➤ <b>Échéance</b>	5 octobre 2015 <sup>(4)</sup>
➤ <b>Durée de placement recommandée</b>	6 ans
➤ <b>Périodicité de la valeur liquidative</b>	Quotidienne chaque jour de Bourse <sup>(4)</sup>
➤ <b>Affectation des revenus</b>	Capitalisation
➤ <b>Minimum de souscription</b>	Aucun sur un PEA ou un compte-titres. Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie : selon les contrats.
➤ <b>Droit d'entrée</b>	Dans le cadre d'un investissement sur PEA ou CTO : 3% maximum de la valeur liquidative pour toute souscription du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2009 à 16h30, 5% maximum au-delà. Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats <sup>(5)</sup> .
➤ <b>Droit de sortie</b>	Néant
➤ <b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	2% maximum TTC
➤ <b>Économie du FCP</b>	En contrepartie de l'abandon des dividendes des actions composant le panier et d'un plafonnement de la performance finale des actions composant le panier à hauteur de 50%, le porteur bénéficie : <ul style="list-style-type: none"><li>• d'une protection en capital à l'échéance de 90% de la VLR,</li><li>• d'un facteur multiplicateur permettant de réduire la baisse ou d'amplifier la hausse d'une action pour une performance finale maximale de 50%, soit un taux de rendement annuel maximum de 6,99%.</li></ul>
➤ <b>Objectif de gestion</b>	Faire bénéficier aux porteurs de parts à l'échéance, soit le 5 octobre 2015, d'une valeur liquidative égale à la plus haute valeur entre : <ul style="list-style-type: none"><li>• 90% de la "Valeur Liquidative de Référence", correspondant à la plus haute valeur liquidative du FCP entre le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et le 5 octobre 2009, ci-après appelée "VLR" (hors droit d'entrée).</li></ul> et <ul style="list-style-type: none"><li>• 100% de la "Valeur Liquidative de Référence" augmentée de la performance du panier, qu'elle soit positive ou négative (déterminée selon le mécanisme suivant). On calcule la performance constatée (hors dividendes) de chaque action comme étant le rapport entre son niveau final et son niveau initial diminué de 1. On y applique ensuite un facteur multiplicateur pour obtenir la <b>performance retenue</b>. Ce facteur est égal à :<ul style="list-style-type: none"><li>➔ 2, dans la cas où la <b>performance constatée</b> de l'action considérée est positive ou nulle. Toutefois, cette performance constatée multipliée par 2 sera limitée à 50%.</li><li>➔ 0,5 dans la cas où la <b>performance constatée</b> de l'action considérée est négative.</li></ul></li></ul> La <b>performance du panier</b> sera alors la moyenne arithmétique des <b>performances retenues</b> de chaque action calculée comme ci-dessus. On appelle " <b>Niveau Initial</b> " de l'action, la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action relevés aux dates du 5, 6, 7, 8 et 9 octobre 2009 (ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant). On appelle " <b>Niveau Final</b> " de l'action, la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action relevés aux dates du 24, 25, 28, 29 et 30 septembre 2015 (ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant).
➤ <b>Synthèse des avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le capital investi (hors droit d'entrée) est partiellement protégé à hauteur de 90% de la VLR à l'échéance du 5 octobre 2015 ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant pour les parts souscrites jusqu'à la valeur liquidative du 5 octobre 2009 (commercialisation jusqu'au 30 septembre 2009).</li><li>• Le FCP bénéficie d'un mécanisme permettant de retenir pour chaque action du panier, deux fois la performance positive depuis l'origine (hors dividendes) dans la limite de 50% et la moitié de la performance négative depuis l'origine (hors dividendes).</li><li>• Le FCP est indexé sur un panier diversifié de 50 actions composant l'indice DJ Euro Stoxx 50 à la date du 10/06/2009. Cet indice de référence est composé des 50 premières sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité.</li></ul>
➤ <b>Synthèse des inconvénients</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le capital n'est pas garanti. La protection est à hauteur de 90% de la VLR et ne bénéficie qu'aux seuls porteurs ayant souscrit leurs parts jusqu'à la valeur liquidative du 5 octobre 2009 (commercialisation jusqu'au 30 septembre 2009) et qui les conservent jusqu'à l'échéance.</li><li>• La performance positive de chaque action du panier est limitée à 50%, soit un taux de rendement annuel maximum de 6,99%. Ainsi, l'investisseur ne profitera pas, du fait de l'effet plafonnement, de la performance des actions qui serait supérieure à 50%.</li><li>• Le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le panier.</li></ul>

### Les catégories de risques de produits financiers :

\* produit de placement de catégorie B : produit présentant un risque limité en capital.

Ces produits peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisé à investir dans ces produits.

(1) MINÉRALYS est un Fonds Commun de Placement (FCP) ayant fait l'objet d'un agrément AMF en date du 03/06/2009. Du fait de leur nécessaire simplification, les informations sur ce FCP sont inévitablement partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Toute souscription doit se faire sur la base du prospectus simplifié en vigueur ainsi que la fiche produit, qui vous seront remis préalablement, par votre Conseiller en agence. Le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de votre Conseiller.

(2) Durant cette période, la valeur liquidative progressera régulièrement selon un taux proche du marché monétaire, diminué des frais de gestion.

(3) La valeur liquidative de référence correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP entre le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et le 5 octobre 2009 inclus. Hors droit d'entrée, hors frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

(4) Un jour de Bourse est défini comme un jour qui n'est pas un jour férié au sens du Code du Travail français et qui n'appartient ni au calendrier de fermeture du marché Eurolist, géré par Euronext Paris, ni aux calendriers de fermeture des marchés de cotation principe des titres entrant dans la composition des indices servant au calcul de l'indicateur de référence.

(5) En assurance vie ou sur les contrats de capitalisation, le placement portera sur des unités de compte représentatives du FCP MINÉRALYS. Ces unités de compte ne sont accessibles que dans le cadre de certains contrats d'assurance vie et de capitalisation de SOGECAP dans les conditions prévues par chacun de ces contrats. SOGECAP, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 098 305 434 EUR entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des Assurances - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège Social : 50, avenue du Général de Gaulle - 92093 Paris La Défense Cedex - Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles 61, rue Taitbout - 75009 Paris.

Nous vous invitons à prendre connaissance des facteurs de risque spécifiques du fonds en vous référant au prospectus simplifié et à la fiche produit remis par votre Conseiller.

## Comment vous informer sur le fonds MINÉRALYS ?

Vous pourrez obtenir toutes les informations sur MINÉRALYS ainsi que le prospectus simplifié du fonds auprès de votre Conseiller en agence ou sur le site [www.particuliers.societegenerale.fr](http://www.particuliers.societegenerale.fr).

Soucieux de vous faire bénéficier de notre expertise et de vous guider dans vos choix d'investissement, nous vous invitons à prendre contact avec un Conseiller. Il déterminera avec vous la solution la mieux adaptée à votre profil d'investisseur et à vos objectifs.

Toute souscription doit se faire sur la base du prospectus simplifié en vigueur et de la fiche produit, disponibles soit sur [www.particuliers.societegenerale.fr](http://www.particuliers.societegenerale.fr), ou qui vous seront remis préalablement par votre Conseiller en agence.

### [www.particuliers.societegenerale.fr](http://www.particuliers.societegenerale.fr)

Votre banque sur Internet 

Où que vous soyez et à toute heure, vous accédez à l'ensemble des services et produits de la Société Générale. Outre vos opérations courantes, vous pouvez consulter votre portefeuille-titres, votre contrat d'assurance vie, transmettre vos ordres de bourse et obtenir des informations sur vos titres et/ou OPCVM. Vous avez également la possibilité de déterminer et consulter votre profil d'investisseur.

Abonnement : gratuit (auprès de votre Conseiller en agence).<sup>(1)</sup>

(1) Hors coût de connexion.

 **3933**

0,34 € TTC/mn 

Votre banque<sup>(2)</sup>  
par téléphone

6 jours sur 7 de 8 h à 22 h

(2) Depuis l'étranger : (+33) 1 76 77 3933 - Tarif au 01/01/2009 : 0,34 EUR TTC/min depuis une ligne fixe France Télécom, en France métropolitaine. Depuis un autre opérateur en France ou à l'étranger, tarification selon l'opérateur.

Des Conseillers Société Générale spécialisés sont à votre disposition 6j/7 de 8h à 22h (hors jours fériés) pour vous donner des informations sur vos OPCVM et/ou titres français ou étrangers et transmettre vos ordres de bourse.

Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans l'un des produits, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Ce document ainsi que son contenu sont la propriété de la Société Générale et des sociétés appartenant au groupe Société Générale. Leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de la Société Générale. Société Générale est agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des entreprises d'Investissement.

La documentation relative au FCP MINÉRALYS prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du fonds MINÉRALYS.

SOCIETE GENERALE, DCMA/MOP - TOUR GRANITE - 75886 PARIS CEDEX 18, S.A. AU CAPITAL DE 782 215 361,25 EUR  
552 120 222 RCS PARIS, SIEGE SOCIAL 29, BD HAUSSMANN, 75009 PARIS

